
Les Ahwar de l'Irak méridional : refuge de biodiversité et paysage relique des cités mésopotamiennes (République d'Irak) No 1481

Nom officiel du bien tel que proposé par l'État partie

Les Ahwar de l'Irak méridional : refuge de biodiversité et paysage relique des villes mésopotamiennes

Lieu

Gouvernorats d'Al Muthanna, de Dhi Qar, de Maysan et d'Al Basrah
République d'Irak

Brève description

Il s'agit d'une proposition d'inscription en série de sept sites, consistant en trois sites archéologiques et quatre zones humides marécageuses.

Les villes archéologiques d'Uruk et d'Ur avec le site archéologique du Tell Eridu font partie des vestiges d'une hiérarchie de villes et établissements sumériens, qui se développèrent en Mésopotamie méridionale entre le IV^e et le III^e millénaire av. J.-C., en un lieu qui était alors une zone d'urbanisation rapide, constituée de petits États, dans le delta marécageux du Tigre et de l'Euphrate. Les villes s'épanouirent entre le IV^e et le II^e millénaire av. J.-C., leur prospérité s'appuyant sur l'agriculture pratiquée aux abords des rivières et des marais, et sur le commerce de ports maritimes, comme à Ur le long du golfe Persique.

Entre 2120 et 2000 av. J.-C., l'architecture monumentale apparut dans ces villes, en particulier les ziggurats, des structures religieuses reflétant une cosmologie complexe. Ces sites possèdent tous les trois des vestiges de ces structures religieuses ainsi que des tablettes cunéiformes qui virent le jour vers la même époque et étaient utilisées pour documenter la vie économique et religieuse de l'ancienne Mésopotamie méridionale.

À cette époque, ces villes étaient florissantes, le Tigre et l'Euphrate traversaient conjointement la plaine mésopotamienne pour former un delta marécageux sur les bords d'Ur. Progressivement, au fil des siècles, les rivières divergèrent et leurs deltas se déplacèrent vers le sud-est, de sorte que les anciens marécages devinrent salins et finirent pas s'assécher, ce qui aboutit à la disparition des villes vers 1700 av. J.-C. Et, avec le recul du littoral, des marécages plus récents se formèrent en aval, vers le golfe Persique. Quatre zones de ces nouveaux marécages ont été proposées pour inscription, essentiellement pour leur valeur naturelle, mais aussi en raison de l'émergence de certains témoignages

archéologiques. Les marécages furent principalement drainés dans les années 1990, forçant les communautés arabes des marais qui y vivaient à partir. Des parties des zones marécageuses sont actuellement inondées de nouveau afin de recréer les marais et leurs habitats.

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'une proposition d'inscription en série de 3 *monuments* et de 4 *sites*.

[Note : Le bien est proposé pour inscription en tant que site mixte, culturel et naturel. L'UICN évaluera l'importance des valeurs naturelles, et l'ICOMOS l'importance des valeurs culturelles.]

1 Identification

Inclus dans la liste indicative

7 juillet 2000 pour « Ur »

29 octobre 2003 pour « Les marais de Mésopotamie »

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription

Aucune

Date de réception par le Centre du patrimoine mondial

29 janvier 2014

Antécédents

Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription.

Consultations

L'ICOMOS a consulté ses Comités scientifiques internationaux sur les paysages culturels, sur la gestion du patrimoine archéologique, et plusieurs experts indépendants.

Mission d'évaluation technique

Une mission d'évaluation technique de l'ICOMOS s'est rendue sur les biens du 6 au 13 octobre 2015.

Information complémentaire reçue par l'ICOMOS

Une lettre a été envoyée par l'ICOMOS à l'État partie le 6 août 2015 pour lui demander des informations complémentaires sur la sélection des éléments, le paysage culturel relique et le bien mixte. L'État partie a répondu le 16 novembre 2015, en envoyant une documentation complémentaire qui a été prise en compte dans la présente évaluation. L'ICOMOS avait envoyé à l'État partie le 21 janvier 2016 un rapport intermédiaire, qui contenait les recommandations de la Commission du patrimoine mondial de l'ICOMOS concernant la réorganisation de la proposition d'inscription, afin que les trois principaux éléments culturels, Ur, Uruk et Tell Eridu, puissent être présentés séparément des quatre éléments humides ; et que les délimitations de ces éléments culturels, Ur, Uruk et Tell Eridu, puissent être étendues pour englober des marais reliques.

L'État partie a répondu le 23 février 2016. Cette réponse contient une nouvelle justification environnementale de la série dans son ensemble, se rapportant au paysage deltaïque instable et à la manière dont les cités et les marais des terres humides du delta reflètent l'impact du changement climatique et des graves menaces environnementales et culturelles d'aujourd'hui. Cette réponse est reflétée dans le présent rapport.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS

11 mars 2016

2 Le bien

Description

NOTE : Le dossier de proposition d'inscription soumis pour ce bien en série est très peu étoffé et, de plus, les informations détaillées sont plus nombreuses sur les aspects naturels que sur les aspects culturels. Les témoignages graphiques et photographiques sont inappropriés et les descriptions couvrent des aspects historiques plutôt que des détails sur les éléments archéologiques.

À la différence d'aujourd'hui, où une grande partie de l'Irak méridional semble être un désert alluvial, du VI^e au III^e millénaire av. J.-C., le golfe Persique et son delta marécageux s'étendaient sur plusieurs centaines de kilomètres plus loin dans les terres, vers le nord-est. Et, aux abords des marais, dans le paysage désormais devenu desséché, des champs arables étaient irrigués par l'eau fluviale. Ces champs fertiles soutinrent la croissance de petits États et, avec eux, les débuts des premières villes.

Les trois sites archéologiques, deux villes et un site sacré, sont proposés pour inscription pour illustrer le réseau de villes à travers la Mésopotamie méridionale. Les autres éléments de la série sont quatre marais des terres humides, le plus proche étant à plus de 40 kilomètres à l'est d'Ur, dans l'actuel delta marécageux du golfe Persique ; ils sont censés présenter des associations symboliques avec les vestiges des villes antiques.

Vers 5500 av. J.-C., pendant la période d'Obeïd, un réseau de ces villes commença à prendre forme. Progressivement, les villes commencèrent à encourager des commerces spécialisés, comme celui du tissage, ce qui conduisit au déploiement d'un réseau de routes commerciales. Vers 3350 av. J.-C., une hiérarchie de villes de différentes tailles avait émergé dans une zone en rapide urbanisation.

Les principales villes de ce que l'on connaît sous le nom de civilisation sumérienne étaient Nippur, Shuruppak, Uruk, Ur, Larsa, Bad-Tibira, Lagash, Girsu et Umma, tandis qu'Eridu était un important centre culturel. Il existait également de nombreuses villes plus petites, soumises à l'influence de leurs voisines plus grandes.

Installées sur des petits monticules, à une distance d'environ 30 km les unes des autres, ces villes étaient pour la plupart visibles entre elles, reliées par des voies d'eau et entourées par des champs arables au-delà desquels s'étendaient des marais mouvants qui fournissaient du combustible, du fourrage pour les ovins et le bétail, ainsi que du gibier, du poisson et de la sauvagine en abondance.

Dès la période d'Obeïd, certains marais furent drainés grâce la construction de digues et de canaux d'irrigation. Ces installations furent beaucoup développées et agrandies ultérieurement par les Sumériens qui construisirent d'importantes digues sur le Tigre et l'Euphrate et conçurent des canaux d'irrigation pour étendre l'agriculture loin à l'intérieur des terres. On trouve encore des traces de ces importantes constructions hydrologiques et des anciens champs irrigués à l'intérieur des sites et dans leurs paysages environnants.

Une invention cruciale de cette région fut celle de l'écriture qui fut probablement créée à partir de marques incisées dans de l'argile, utilisées à des fins de comptabilité après le VI^e millénaire av. J.-C. Les inscriptions comprenaient des pictogrammes et des symboles exprimant des nombres dans une écriture désormais connue sous le nom d'écriture cunéiforme. Certains des plus anciens exemples de ces textes écrits se trouvaient dans les villes d'Uruk et de Jamdet Nasr vers 3300 av. J.-C. Le vaste corpus de tablettes cunéiformes découvertes à ce jour permet d'appréhender dans une large mesure le monde mésopotamien et de souligner l'importance de l'environnement de terres humides pour l'économie, le système de croyances et la littérature.

Vers la deuxième moitié du III^e millénaire, une religion prescrivant un culte complexe s'était également développée. Chaque cité-État avait son propre panthéon de dieux, avec une divinité suprême, dont on pensait qu'elle résidait dans le principal temple de la ville, et de nombreux autres dieux dans des temples répartis dans toute la zone, certains dieux étant spécifiquement associés aux marais. Les temples jouaient un rôle important dans la vie sociale et économique des villes, occupant une place centrale dans le développement des pratiques administratives et de l'écriture.

Les trois villes incluses dans le bien comprennent des exemples de construction d'imposantes structures religieuses, qui deviendront une caractéristique principale des villes mésopotamiennes pendant des millénaires : la ziggurat. Les ziggurats prirent la forme de pyramides à degrés. Elles furent construites dans des villes de l'ancienne Mésopotamie et aussi sur le plateau occidental de l'Iran après 2000 av. J.-C. environ. Dans la région de la Mésopotamie, des archéologues ont découvert près de trente ziggurats, datant de la fin du Ve millénaire av. J.-C. au III^e siècle av. J.-C.

La ziggurat d'Eridu est considérée comme le plus ancien exemple connu de ce type de construction. Cette forme semble être apparue à Eridu et aussi, plus tard, à Uruk, pour atteindre finalement sa maturité à Ur, qui possède des vestiges parmi les plus étendus et les mieux préservés de ziggurats.

Les marais du delta commun du Tigre et de l'Euphrate constituèrent l'environnement des premières villes. À partir du II^e millénaire av. J.-C., les deux fleuves commencèrent à diverger et une langue de terre se forma entre eux, provoquant le retrait de la côte maritime vers le sud-est. Progressivement, le paysage des marais autour des villes devint d'abord plus salin, puis plus aride, sapant la base de la prospérité des villes. Au fur et à mesure que la ligne côtière se déplaçait vers le sud-est, les nouveaux marais qui se formèrent attirèrent, au moins à partir du IX^e siècle de notre ère, des communautés connues à présent sous le nom de d'Arabes des marais ou Ma'dān, qui n'avaient aucun lien connu avec les Sumériens.

Dans ces marais des terres humides, quatre sites ont été proposés pour inscription, afin de représenter les anciennes terres marécageuses qui soutenaient les villes autrefois.

Les sept sites constitutifs de la série sont examinés séparément comme suit :

Ur

Bien qu'elle fût autrefois une ville côtière, à l'embouchure de l'Euphrate, sur le golfe Persique, Ur est maintenant bien située dans les terres, dans un paysage aride, au sud du cours actuel du fleuve.

Ur émergea comme cité-État sous la première dynastie Ur (2670 av. J.-C.), lorsque, en tant que capitale de Sumer, elle devint l'une des plus riches villes sumériennes et créa un système d'administration extrêmement complexe et centralisé. Elle tira sa richesse de son emplacement proche du golfe Persique, sur lequel elle aménagea un port, un des plus grands du Golfe. Deux ports sur les trois identifiés à Ur, un à l'angle septentrional du mur de la ville, et le second le long du mur occidental, sont dans la zone tampon (aucun des deux n'ayant encore été fouillé), tandis que le port principal est en dehors de la zone tampon. Selon l'État partie, il doit encore être fouillé et les délimitations pourraient être étendues à un stade ultérieur.

Le site archéologique est entouré d'un mur d'enceinte en brique crue de forme ovale. À l'intérieur se trouvent une ziggurat, plusieurs autres temples, des palais, des quartiers résidentiels, et un lieu de sépulture comprenant des tombeaux dits royaux. Certains bâtiments publics sont dans la zone tampon. Peu de détails ont été fournis sur les éléments individuels.

Les quelques 80 000 tablettes cunéiformes qui ont été extraites dans la ville témoignent de l'utilisation de comptes rendus écrits à une échelle sans précédent.

Ces tablettes fournissent des informations détaillées sur une administration bureaucratique centralisée, et soulignent l'importance de l'environnement de terres humides pour l'économie, le système de croyances et la littérature, bien que l'ICOMOS note que peu de détails ont été donnés sur ce qui est dit et sur la manière dont cela se rapporte aux sites proposés pour inscription.

Actuellement, d'anciens baraquements situés à l'intérieur de la délimitation sont utilisés comme centre des visiteurs provisoire. Ils seront éliminés dès que le nouveau centre des visiteurs prévu dans le nouveau programme de gestion sera achevé.

Uruk

Uruk fut le plus grand établissement dans l'ancien Irak et le principal moteur de l'urbanisation en Mésopotamie méridionale au IV^e millénaire av. J.-C. Uruk (nom moderne : Warka) se situe à environ 80 km au nord-ouest de l'ancienne Ur. La ville originelle d'Ur était située au sud-ouest de l'Euphrate. Aujourd'hui, elle se trouve au nord-est du fleuve, dont le cours a été modifié – un facteur décisif dans le déclin de la ville. L'histoire d'Uruk couvre quatre millénaires de la fin de la période d'Obeïd (env. 3800 av. J.-C.) jusqu'à la période sassanide tardive (VII^e siècle de notre ère).

Le site archéologique d'Uruk est composé de trois « tells » et il y existe des traces de plusieurs villes construites les unes au-dessus des autres.

Ses vestiges architecturaux sont censés illustrer plusieurs phases de la croissance et du déclin de la ville, de l'évolution et de la recherche architecturales des édifices publics, et l'organisation spatiale d'une ville immense et complexe avec ses enceintes sacrées entourant des temples monumentaux – y compris deux ziggurats, des quartiers résidentiels organisés par professions, un système de canaux. Toutefois, l'ICOMOS observe que peu de détails spécifiques ont été fournis sur chacun de ces éléments.

Les tout premiers textes cunéiformes furent découverts dans l'enceinte du temple, tandis que l'*Épopée de Gilgamesh*, le plus ancien texte littéraire, trouve également ses origines à Uruk. Le mur de la ville d'Uruk est mentionné dans cette épopée comme l'un des principaux travaux de construction de ce fameux roi. Au sommet de sa puissance, Uruk était ceinte d'un double mur circulaire en brique crue d'une longueur de 9,8 km. Les vestiges archéologiques de la ville ont été inspectés au moyen de plusieurs petites tranchées et de fouilles, ainsi que d'une étude géophysique. L'épaisseur du mur pouvait atteindre 5 m et il était renforcé par des bastions semi-circulaires. Le matériau de construction était principalement la brique crue, avec de la brique cuite en petite quantité. Le mur d'enceinte de la ville fut érigé initialement au début du III^e millénaire av. J.-C. et resta en usage au moins jusqu'à la période séleucide (III^e siècle av. J.-C.).

Juste avant qu'Uruk n'entre dans sa période finale de déclin, sous la domination parthe (250 av. J.-C. à 227 de notre ère), le temple de Charyos fut construit, dont il subsiste des parties.

La région autour d'Uruk était extrêmement bien approvisionnée par des canaux, dont certains ont été récemment identifiés par magnétométrie. Le système de canaux traversait la ville, la reliant avec le commerce maritime sur l'ancien fleuve Euphrate ainsi qu'avec les terres agricoles environnantes, au sein et autour des plaines marécageuses.

Tell Eridu

Eridu était un site religieux plutôt qu'une ville, comme en témoigne le vaste ensemble de temples avec les vestiges d'une ziggurat, et le tertre sacré sur lequel elle repose, où dix-huit temples successifs furent construits sur une période de 3 000 ans. Le tell principal est entouré de six autres plus petits – dont un seul est situé dans la délimitation du site. Cinq de ces tells plus petits ainsi que la dépression marquant l'emplacement de l'ancien lagon sont dans la zone tampon. Seulement 1 à 2 % de sa surface a été fouillée. Comme pour les deux autres sites archéologiques, l'ICOMOS note que peu d'informations détaillées ont été fournies sur les éléments qui le composent.

Marais Ahwar

Quatre sites ont été proposés pour inscription dans les marais Ahwar.

Bien que la proposition d'inscription indique que les marais Ahwar « fournissent des services culturels uniques », « illustrent les anciens marais où des civilisations majeures s'épanouirent et où le développement de l'agriculture fut expérimenté » et contiennent « de nombreux sites archéologiques », le lien entre les marais entourant les anciennes cités et les marais Ahwar est symbolique plutôt qu'historique. Une étude archéologique, qui a été entreprise sur quelques sites à l'époque où les marais ont été drainés, a identifié quarante-cinq tells de petite taille dans les limites ou les zones tampons des marais, avec des poteries indiquant une occupation à partir du IV^e millénaire av. J.-C. et jusqu'à la première période islamique, mais ces sites ne se rapportent pas aux villes sumériennes. La principale valeur des Ahwar est leur association avec les Arabes des marais, sur laquelle le dossier de proposition d'inscription ne donne pas de détails.

Histoire et développement

Ces sujets ont été inclus dans la description ci-avant.

3 Justification de l'inscription, intégrité et authenticité

Analyse comparative

L'analyse est basée sur des comparaisons portant sur deux aspects de la série : premièrement, le rôle des ressources des marais dans le développement des villes

et des cultures dans l'ancienne Mésopotamie méridionale ; deuxièmement, la manière dont les vestiges d'Uruk, d'Ur et d'Eridu témoignent de la contribution exceptionnelle de toutes les villes de l'ancienne Mésopotamie méridionale à l'histoire du Proche-Orient ancien.

Les comparaisons concernent quatre aspects/domaines culturels différents : des sociétés occidentales et d'Asie de l'Est qui évoluèrent dans des environnements de marais où le long de grands fleuves à des époques plus ou moins contemporaines des périodes d'Obeïd et sumériennes ; des cultures spécifiques qui se développèrent dans les terres humides au sein d'environnements arides, couvrant différentes périodes et zones géographiques ; des paysages culturels reliques affectés par des changements historiques et environnementaux dans des deltas qui ont été inscrits ; et des structures monumentales semblables aux ziggurats.

Bien que le développement d'établissements urbains se soit produit aussi bien en haute qu'en basse Mésopotamie au IV^e millénaire av. J.-C., il est affirmé que les villes de la Mésopotamie méridionale atteignirent de bien plus grandes tailles que celles du Nord, en particulier à la fin du IV^e et au III^e millénaire.

Les sites pharaoniques de l'ancienne Égypte déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sont considérés comme reflétant des structures monumentales ayant une importance politique et religieuse, plutôt que le développement de villes à proximité du fleuve.

Dans la vallée de l'Indus, bien que celle-ci présente des traces d'occupation qui remontent au VIII^e millénaire av. J.-C., des centres urbains émergèrent à partir de 2500 et jusqu'en 1800 av. J.-C. environ, au moins un millénaire plus tard qu'en Mésopotamie méridionale. Les sites de Mohenjo Daro, construits au milieu du III^e millénaire av. J.-C., reflètent une architecture monumentale et un urbanisme planifiés, de même que le site archéologique de Harappa et le site archéologique de Rehman Dheri, alors qu'il est suggéré que le site archéologique de Mehrgarh (6500-2500 av. J.-C.) devrait être vu comme un établissement préurbain.

Divers sites inscrits au patrimoine mondial en Chine sont examinés, et également certains figurant sur la liste indicative, mais à un niveau relativement superficiel, et il est suggéré qu'ils ne reflètent pas l'émergence de villes. De nombreux sites en Chine illustrent bel et bien un développement urbain précoce et des liens avec des ressources naturelles auraient pu être cités, même si dans l'ensemble ils reflètent des traditions culturelles complètement différentes. De même, des références sont faites aux cultures Tiwanaku et olmèque, qui là encore reflètent des traditions culturelles totalement différentes.

Quelques comparaisons sont aussi offertes avec des paysages culturels reliques inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, mais ces exemples ne sont pas considérés comme pertinents par l'ICOMOS.

L'ICOMOS considère que l'agrandissement du réseau de villes sumériennes grâce au développement de l'arrière-pays marécageux et fluvial, avec des structures religieuses très spécifiques et l'apparition de l'écriture, reflètent un type de développement urbain très spécifique dans une zone donnée, en réponse à un environnement très particulier, sur une longue période. L'ICOMOS considère qu'une analyse comparative au niveau mondial concernant le développement de villes associées à des fleuves et des marais n'est pas tellement éclairante. Les villes dans leur ensemble reflètent plutôt l'émergence de structures urbaines dans une certaine partie du globe et ce qui aurait dû être établi était la zone géoculturelle au sein de laquelle des comparaisons significatives auraient pu être faites.

L'ICOMOS estime néanmoins, sur la base de ses propres comparaisons, que les villes de la Mésopotamie méridionale peuvent être considérées comme un groupe distinct avec des caractéristiques différentes de celles des villes plus au nord.

En ce qui concerne la manière dont les trois sites proposés pour inscription, deux villes et un site sacré, sont susceptibles de refléter l'ensemble du réseau de villes sumériennes de la Mésopotamie méridionale, il est suggéré dans les informations complémentaires fournies en novembre 2015 que les sites d'Uruk, Ur et Eridu sont les sites urbains anciens les plus intensivement fouillés et, en conséquence, les mieux documentés. De plus, il est suggéré que pour ce qui est des autres sites urbains anciens de la Mésopotamie méridionale (par ex. Umma) en bordure des anciens marais, soit les sites individuels n'ont pas encore été suffisamment fouillés, soit des pillages massifs ont irrémédiablement affecté leur intégrité. Toutefois, peu de détails sont donnés sur ces autres cités pour permettre de comprendre comment elles se rapportent à celles présentées. En outre, il est suggéré que d'autres sites pourraient être proposés pour inscription à l'avenir, mais sans préciser de quels sites il pourrait s'agir.

En ce qui concerne l'apport d'une justification pour le choix des sites, des comparaisons ont été faites avec d'autres villes possédant des ziggurats, et les trois sélectionnées sont censées avoir les vestiges les mieux préservés. Cette accent mis sur la ziggurat explique peut-être le fait que les délimitations excluent d'importantes caractéristiques urbaines et paysagères (voir ci-après), mais n'est pas approprié pour justifier en quoi ces trois sites peuvent refléter l'ensemble de la civilisation sumérienne de basse Mésopotamie.

L'ICOMOS considère que, compte tenu de l'importance considérable de l'ensemble du réseau de villes sumériennes, si les trois sites sélectionnés sont censés les refléter toutes, alors des informations beaucoup plus

claires sont nécessaires sur la manière dont ces villes peuvent être vues comme formant un groupe, sur ce que furent leurs caractéristiques communes, et indiquant en quoi les trois sites proposés pour inscription peuvent être considérés comme étant soit typiques, soit exceptionnels. Pour ce faire, des informations beaucoup plus amples sont nécessaires sur le réseau plus large de villes sumériennes, ainsi que sur les sites des villes en général, les éléments qui les composent et leur relation symbiotique avec leurs paysages environnants. Actuellement, l'accent est plutôt mis sur les ziggurats que sur les formes urbaines générales et les infrastructures qui les soutiennent, alors que celles-ci permettraient une pleine compréhension de la complexité, de la puissance et de la base économique de ces cités-États.

Pour les marais Ahwar, aucun détail n'a été fourni sur la manière dont les quatre éléments ont été sélectionnés en termes de paramètres culturels, ce qui donne l'impression que les paramètres naturels ont été les seuls à être utilisés pour cette sélection. Il n'est pas fait référence aux zones marécageuses spécifiques dans les analyses.

La série dans son ensemble n'a donc pas fait l'objet d'une comparaison : l'analyse s'est plutôt concentrée sur les trois villes et leurs arrière-pays marécageux qui existaient lorsqu'elles étaient florissantes.

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative n'a pas justifié de manière appropriée d'envisager l'inscription de ce bien en série sur la Liste du patrimoine mondial à ce stade.

Justification de la valeur universelle exceptionnelle

Le bien proposé pour inscription est considéré par l'État partie comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en tant que bien culturel pour les raisons suivantes :

Les trois sites urbains :

- étaient situés à l'origine dans le paysage marécageux de la plaine deltaïque ;
- se développèrent entre le IV^e et le III^e millénaire av. J.-C., devenant quelques-uns des centres urbains les plus importants de la Mésopotamie méridionale et virent apparaître l'écriture, l'architecture monumentale et des technologies et sociétés complexes ;
- offrent un témoignage complet sur la croissance et les réalisations des centres et sociétés urbains de la Mésopotamie méridionale, et sur leur contribution exceptionnelle à l'histoire du Proche-Orient ancien et de l'humanité dans son ensemble ;
- documentent le rôle économique et symbolique des ressources et du paysage des terres humides pour les cultures de l'ancienne Mésopotamie méridionale ;
- sont des témoignages de l'antiquité et des réalisations des cultures mésopotamiennes

méridionales et de l'impact du paysage deltaïque instable sur l'essor et le déclin de leurs vastes centres urbains.

Les trois éléments naturels des marais :

- témoignent de l'histoire de l'occupation humaine dans les marais Ahwar, au travers de leurs plusieurs douzaines de petits tertres archéologiques.

L'ICOMOS considère que cette justification souligne la principale faiblesse de la série de sept éléments, étant donné que tous les éléments ne traduisent pas une justification similaire de valeur universelle exceptionnelle. Pour une série, chaque élément doit contribuer à la valeur universelle exceptionnelle générale de la série dans son ensemble, et donc à chacun des critères, et les éléments doivent refléter des liens culturels, sociaux et fonctionnels au fil du temps. Dans la série proposée pour inscription, ces conditions n'ont pas été remplies.

L'ICOMOS considère que la valeur culturelle de la série actuelle de sept sites n'a pas été justifiée. Les marais naturels proposés pour inscription avec leurs traces archéologiques limitées ne se rapportent pas directement aux trois villes, et ne sauraient représenter les anciens marécages autour des villes. Il n'existe pas de liens culturels, sociaux ou fonctionnels entre les trois villes et les quatre marais naturels qui ont subsisté au fil du temps.

L'ICOMOS considère que les trois villes ont le potentiel de justifier la valeur universelle exceptionnelle par la manière dont elles représentent et reflètent le développement ancien de villes étendues et complexes dans la Mésopotamie méridionale et leur contribution à l'histoire du Proche-Orient ancien et de l'humanité dans son ensemble, ainsi que leur relation symbolique avec les marais devenus maintenant reliques qui soutinrent leur prospérité.

Afin d'y parvenir, la série actuelle nécessiterait d'être réorganisée avec les trois sites urbains dissociés des quatre marais des terres humides. De plus, des informations beaucoup plus nombreuses sont nécessaires sur la manière précise dont les trois sites archéologiques reflètent les aspects de la culture sumérienne concernant la planification, l'architecture, l'économie et les symboles, sur la manière dont ils sont reliés aux autres villes sumériennes et aux réseaux commerciaux et dont ils exploitèrent les marais et leurs environs fluviaux.

L'ICOMOS considère que cette justification de la valeur culturelle de la série dans son ensemble n'a pas été étayée à l'heure actuelle.

Intégrité et authenticité

Intégrité

En ce qui concerne la série dans son ensemble, l'intégrité est difficile à définir pour deux raisons. En premier lieu, une pleine justification n'a pas été fournie pour montrer en quoi les trois villes sont susceptibles d'illustrer toute la culture sumérienne et, effectivement, il est fait mention d'autres sites susceptibles de se présenter dans le futur. En second lieu, l'inclusion des quatre marais des terres humides dans la série, pour illustrer l'ancienne relation des villes avec leurs marais adjacents à cette époque, n'est pas convaincante.

En termes d'intégrité des sites individuels, il est globalement préoccupant que tous les éléments ne soient pas inclus dans les délimitations individuelles. Les zones protégées au niveau national sont plus étendues que les sites proposés pour inscription et il est plus facile d'y englober des éléments des villes. Mais même ces délimitations élargies ne comprennent pas tous les éléments qui sont essentiels pour une compréhension des relations existant entre les villes et les marais désormais reliques.

De plus, l'état de conservation des trois sites urbains n'est pas bon (comme détaillé dans la section conservation ci-après) et certains éléments ont déjà subi une érosion irréversible et sont également très vulnérables à l'effondrement, ce qui fait sérieusement douter de la manière dont l'intégrité de ces sites peut être soutenue.

L'ICOMOS considère que l'intégrité de la série dans son ensemble n'a pas été remplie à ce stade ; et que l'intégrité des sites individuels qui composent la série est hautement vulnérable au manque de conservation, qui conduit à l'érosion de vestiges archéologiques et à l'effondrement potentiel de certaines structures.

Authenticité

En termes d'authenticité de la série dans son ensemble, la justification est inappropriée en ce qui concerne la manière dont les sept sites constitutifs contribuent tous à la valeur universelle exceptionnelle de la série sur la base de critères culturels. En conséquence, il n'est pas possible d'évaluer l'authenticité globale de la série.

En ce qui concerne l'authenticité matérielle des trois sites urbains archéologiques, bien qu'il n'existe aucun doute quant au lien existant entre le tissu bâti et ce que ces sites transmettent, ce lien est lui-même extrêmement vulnérable pour certaines zones où le manque de conservation et d'entretien a causé une érosion irréversible du tissu bâti en briques crues et cuites, et l'effondrement potentiel de certaines structures (comme détaillé dans Conservation).

L'authenticité matérielle des quatre marais des terres humides est difficile à évaluer en termes de matériaux, étant donné que les vestiges archéologiques sont limités, et en termes d'associations, étant donné qu'il n'existe pas de liens culturels, sociaux ou fonctionnels entre les trois villes et les quatre marais naturels ayant subsisté au fil du temps.

L'ICOMOS considère que l'authenticité de la série dans son ensemble n'a pas été remplie à ce stade ; en termes de sites constitutifs individuels, que l'authenticité des trois sites archéologiques urbains est très vulnérable à la perte de vestiges archéologiques, et que l'authenticité des quatre marécages des terres humides n'a pas été démontrée.

L'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité et d'authenticité n'ont pas été remplies à ce stade.

Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères culturels (iii) et (v) (et des critères naturels (ix) et (x)).

Critère (iii) : apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que les vestiges des villes mésopotamiennes d'Uruk et d'Ur avec le Tell Eridu offrent un témoignage complet de l'essor et du déclin ultérieur des centres et sociétés urbains de la Mésopotamie méridionale depuis les périodes d'Obeïd et de Sumer jusqu'aux périodes babylonienne et hellénistique. Les trois villes furent d'importants centres religieux, politiques, économiques et culturels qui émergèrent et s'agrandirent pendant une période de profond changement dans l'histoire humaine. Ils témoignent du répertoire complet des contributions des cultures de la Mésopotamie méridionale à l'évolution des sociétés urbanisées du Proche-Orient ancien et à l'histoire de l'humanité en général ; la construction d'ouvrages et de structures publics monumentaux sous la forme de ziggurats, de temples, de palais, de remparts et d'ouvrages hydrauliques ; une société structurée, reflétée dans le plan urbain, qui comprenait, des tombeaux et des palais royaux, des enceintes sacrées, des entrepôts publics, des zones dédiées aux industries et des quartiers résidentiels étendus ; le contrôle centralisé de ressources et d'excédents qui donnèrent naissance au premier système d'écriture et aux premières archives administratives ; et la consommation visible de marchandises importées.

L'ICOMOS considère qu'en principe ce critère pourrait être approprié, mais seulement pour les trois sites archéologiques, et que l'aspect nécessitant encore une plus grande clarification est la manière dont les trois villes illustrent le « répertoire complet de la culture mésopotamienne », le réseau général de villes et, en particulier, la base de leur prospérité, en termes d'ouvrages hydrauliques et de commerce. La proposition

d'inscription actuelle ne fournit pas les informations détaillées essentielles pour justifier cet aspect. De plus, tous les attributs nécessaires doivent se trouver à l'intérieur des délimitations proposées pour inscription, ce qui n'est pas le cas actuellement (voir délimitations ci-après).

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié à ce stade.

Critère (v) : être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible ;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que les trois villes, à l'origine proches de marais d'eau douce, associées aux marais « plus récents » des terres humides au sud-est, illustrent l'impact du paysage deltaïque instable du Tigre et de l'Euphrate sur l'essor et le déclin de grands centres urbains dans la Mésopotamie méridionale. Des témoignages de ce paysage relique de terres humides se retrouvent aujourd'hui dans la topographie des villes sous la forme de traces de dépressions peu profondes, qui contenaient des marais permanents ou saisonniers, des cours d'eau à sec et des lits de canaux, et des monticules avec des établissements, formés sur des îlots jadis cernés par l'eau des marais.

Des éléments architecturaux, des vestiges archéologiques et un corpus de textes cunéiformes documentent la manière dont le paysage de terres humides a fourni des ressources naturelles pour la construction, le combustible, la nourriture et l'agriculture ainsi que le transport de l'eau, et contribua également à façonner des croyances religieuses, des pratiques culturelles et des expressions artistiques et littéraires dans les cultures qui se succédèrent en Mésopotamie méridionale.

L'ICOMOS considère qu'indéniablement les villes de la Mésopotamie méridionale se développèrent en tant que puissants centres commerciaux et religieux grâce à l'exploitation des ressources des marais d'eau douce environnants et à leur proximité avec le golfe Persique. Actuellement, les trois sites archéologiques proposés pour inscription comprennent trois villes mais pas les marais reliques de leur arrière-pays, qui auraient pu fournir les précisions nécessaires pour comprendre comment les marais furent utilisés pour l'agriculture, en particulier par l'intermédiaire de vastes systèmes de canaux, et comment ils déclinèrent lorsque la zone s'assécha. De plus, cette justification ne s'applique pas aux quatre marais des terres humides. On ne saurait dire que les quatre zones marécageuses qui ont été proposées pour inscription se rapportent aux villes en termes historiques ou culturels.

L'ICOMOS considère qu'en principe ce critère pourrait être approprié, mais seulement pour les trois sites des villes, et si les délimitations étaient étendues pour englober certaines aires de marais reliques.

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié à ce stade.

L'ICOMOS considère que l'approche en série n'a pas été justifiée à ce stade. Conformément aux *Orientations*, paragraphe 137b), chaque élément d'une proposition d'inscription en série doit contribuer à la valeur universelle exceptionnelle et, ainsi, à chacun des critères. Dans la série proposée pour inscription, ce n'est pas le cas actuellement. L'ICOMOS considère que les trois sites archéologiques ont le potentiel de répondre aux critères culturels, avec des délimitations étendues et l'apport d'informations et de justifications plus détaillées. La logique présidant au choix des sites doit être renforcée, tous les attributs urbains importants doivent se situer à l'intérieur des délimitations, et la relation entre les villes et les marais reliques doit être étayée par l'inclusion de certains marais reliques dans les délimitations. L'ICOMOS considère que les marais des terres humides n'ont pas le potentiel de répondre à une justification similaire pour des critères culturels. Les marais des terres humides présentent des associations culturelles intéressantes, mais celles-ci ne se rapportent pas à la justification proposée pour les critères culturels, n'illustrent pas non plus de quelconques liens culturels, sociaux ou fonctionnels au fil du temps avec les sites archéologiques, conformément au paragraphe 137a) des *Orientations* selon lequel les éléments constitutifs devraient refléter des liens culturels, sociaux ou fonctionnels au fil du temps.

L'ICOMOS considère que les critères n'ont pas été justifiés à ce stade.

4 Facteurs affectant le bien

Suite aux fouilles des années 1930, les sites furent en grande partie laissés sans surveillance ni protection jusque dans les années 1960, et depuis lors seuls des travaux intermittents ont été entrepris.

Au cours des 85 dernières années, l'érosion des vestiges des structures en briques crues causée par la pluie, des vents forts, et parfois l'accès incontrôlé des visiteurs, contribua dans son ensemble à la détérioration alarmante des trois sites urbains, et particulièrement des zones fouillées. Cette érosion, amplifiée par l'absence d'entretien régulier, a abouti au mieux à la dégradation et au pire à la désintégration complète de certains vestiges fouillés (voir Conservation ci-après).

Un autre problème est l'impact de matériaux de conservation inappropriés, comme le béton utilisé sur la ziggurat d'Ur, qui a provoqué des fissures permettant à l'eau de pénétrer dans certains vestiges debout.

À Ur, des cas de croissance de la végétation (spécialement dans des zones où l'eau et l'humidité s'accumulent), comme indiqué sur une carte à haute résolution réalisée à l'aide d'un drone par la mission irako-italienne y travaillant actuellement, provoquent l'entaille et l'effondrement de murs de briques crues. Une fois desséchée en été, cette végétation contribue également au risque d'incendie.

L'absence d'entretien et de protection entre les années 1930 et 1960 a permis au pillage de se produire. Des anciens des clans ont fait part à la mission de leur préoccupation permanente vis-à-vis de la persistance du pillage et de fouilles illicites.

Des graffitis modernes sont visibles sur la surface des briques de la ziggurat d'Ur et sur les tombeaux royaux.

La stratégie énergétique nationale intégrée pour 2013-2030 reconnaît l'impact des installations d'extraction du pétrole sur le patrimoine, et la nécessité de préserver la distance nécessaire entre ces installations et les sites archéologiques est clairement indiquée.

La construction de barrages en amont, en Irak et dans des pays voisins, pourrait avoir des impacts négatifs, comme l'endommagement de gisements archéologiques à cause de l'élévation des nappes phréatiques résultant d'une intensification de l'irrigation. Le débit d'eau réduit des fleuves pourrait aussi avoir des conséquences néfastes sur les quatre zones de marais recréées.

Une base militaire (Camp Ader) installée par les États-Unis d'Amérique à 300 m de la limite de la zone tampon a menacé la stabilité de certaines constructions du site. La base militaire fut restituée à l'armée irakienne en 2009 et les activités y sont désormais limitées.

La ville de Nasiriyah borde le site archéologique d'Ur.

La municipalité a présenté un plan pour la construction d'une rocade, qui reliera Ur directement à l'autoroute Nasiriyah-Bagdad en évitant le centre-ville. Ce projet contient des propositions pour un centre des visiteurs et un hôtel de haut standing dans le centre de la ville, ainsi qu'un pont franchissant l'Euphrate. Aucun de ces aménagements n'est prévu dans le voisinage du site archéologique d'Ur. Néanmoins, l'ICOMOS recommande que des plans détaillés sur ce projet soient transmis.

Dans la ville d'Ur, diverses structures ont été construites au service des équipes de fouilles dans la zone tampon. Une maison des fouilles et une maison de gardien sont situées après l'entrée du site, environ à 350 m au nord-est de la ziggurat. Une autre maison des fouilles, accueillant des missions archéologiques internationales, se trouve à 450 m de la ziggurat. Un laboratoire adjacent aux quartiers d'habitation des gardiens et de leurs familles est situé à 275 m au nord-est de la ziggurat.

Tous ces bâtiments modernes sont à l'intérieur des délimitations officielles du site archéologique protégé et

dans la zone tampon proposée. Actuellement, ces bâtiments ne sont pas reliés au réseau d'eau, au tout-à-l'égout ni au réseau électrique, et l'ICOMOS considère ces raccordements devront être soigneusement planifiés pour éviter de perturber des gisements archéologiques intacts ou d'avoir un impact visuel, et pourraient s'avérer indésirables.

Jusqu'en 2014, des poteaux et des fils électriques longeaient la route pavée depuis l'entrée principale d'Ur jusqu'au pied de la ziggurat. Ils ont à présent été supprimés, de même qu'une route pavée et des aires de stationnement construites dans les années 1960 au-dessus d'une zone fouillée, une enceinte de la ziggurat.

À Uruk, une maison des fouilles et une maison de gardien sont situées à l'intérieur du bien. Un petit poste de la police des antiquités et du patrimoine se trouve dans la zone tampon. Aucun des services n'est connecté. Un village agricole est situé juste à l'extérieur de la zone tampon, mais il ne semble pas y avoir d'empiètement.

À Ur, le nombre de visiteurs est actuellement très faible et, en moyenne, le site a reçu moins d'un millier de visiteurs par an au cours des cinq dernières années, depuis le retrait de l'armée américaine de la base aérienne près d'Ur, et avant la guerre de 2003, ce nombre n'était qu'à peine plus élevé.

Le tourisme n'est donc pas actuellement un facteur de pression. À Eridu, aucun visiteur n'a été enregistré sur le site, il n'y a donc pas d'installations pour les visiteurs ni d'impact lié aux visites. De plus, il n'existe pas de plans pour encourager les visites dans les années à venir, compte tenu de l'éloignement du site, des défis pour assurer sa protection vis-à-vis des visiteurs et parce que les vestiges visibles sont peu nombreux. L'ICOMOS considère que des plans relatifs aux visites ne pourront être envisagés qu'après la mise en œuvre d'un programme de recherche et de conservation global et pluriannuel.

À Uruk, très peu de visiteurs accèdent au site ; en général, ce sont des membres de délégations. Aucune sortie scolaire n'y est actuellement organisée. Une signalétique a été installée par le Bureau national des antiquités et du patrimoine (SBAH) en face des principaux monuments.

Le pouvoir d'attraction potentiel de ces trois sites pour des visiteurs internationaux est élevé. L'ICOMOS considère qu'il est essentiel de mettre en place des plans prévisionnels pour l'élaboration de stratégies appropriées concernant le tourisme et l'interprétation afin de s'assurer que le tourisme ne deviendra pas une force négative, mais ces stratégies doivent être associées à une conservation améliorée, étant donné qu'actuellement aucun des trois sites archéologiques n'est dans un état approprié pour l'arrivée de visiteurs.

L'ICOMOS considère que la principale menace pesant sur le bien est l'absence quasi-totale de consolidation et d'entretien des zones fouillées jusqu'à une date très récente et la perte de ressources archéologiques consécutive due à l'érosion et aux effondrements.

5 Protection, conservation et gestion

Délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon

Pour les trois sites, les zones archéologiques protégées s'étendent au-delà des délimitations des zones proposées pour inscription pour englober aussi bien les zones tampons. Comme souligné ci-avant, d'importants sites archéologiques qui devraient faire partie des biens sont désormais situés dans la zone tampon.

De récentes recherches non invasives ont conduit à une meilleure compréhension de la relation entre les trois villes et les marais reliques de leurs arrière-pays, qui soutinrent leur richesse et leur croissance, à travers par exemple l'identification de réseaux de canaux. Il est nécessaire que les délimitations englobent certaines de ces zones pour permettre une compréhension de la relation symbiotique entre les villes et les marais désormais reliques.

Ur

Certains des édifices publics sont situés dans la zone tampon, de même que trois des ports, tandis que le port principal d'Ur se trouve à l'extérieur de la zone tampon. Tous ces sites importants devraient être à l'intérieur des délimitations. D'autres études non invasives récentes ont identifié des éléments cruciaux de canaux dans l'arrière-pays du site qui devraient également être reflétés à l'intérieur des délimitations.

Eridu

Le site proposé pour inscription est petit, avec une vaste zone tampon qui englobe le mur d'enceinte et plusieurs petits tells, qui devraient tous être compris dans sa délimitation.

Uruk

Comme pour les deux autres sites, la zone protégée englobe le site et sa zone tampon. Les ruines de Bit Akitu (la maison du festival du nouvel an) au nord-est du mur de la ville en briques crues sont en dehors de la délimitation de la zone tampon et devraient être incluses dans celle-ci.

L'ICOMOS considère que les délimitations des trois sites urbains proposés pour inscription et de leurs zones tampons doivent être réexaminées sur la base d'études plus détaillées pour permettre à ces délimitations de refléter pleinement les attributs nécessaires.

Droit de propriété

L'ensemble du bien est la propriété de l'État partie.

Protection

Les trois sites archéologiques sont protégés par la loi sur les antiquités et le patrimoine et la loi no. 55 de 2002, cette dernière étant considérée comme une loi privée prévalant sur les lois publiques. En cas de contradiction entre les deux, la loi privée no. 55 l'emporterait.

La publication au *Journal officiel* porte sur les sites et leurs zones tampons, ce qui revient à reconnaître que d'importants sites archéologiques s'étendent au-delà de la délimitation des sites qui composent le bien proposé pour inscription.

Le dossier de proposition d'inscription expose clairement dans une annexe une analyse du cadre légal et réglementaire.

À condition que la proposition d'inscription du bien aboutisse à son inscription sur la Liste du patrimoine mondial, le gouvernement publiera un décret législatif du Conseil des ministres reconnaissant le statut spécial de tous les éléments en tant que bien du patrimoine mondial.

L'ICOMOS considère que la protection légale en place est appropriée.

Conservation

À Ur, une étude aérienne réalisée récemment par drone a fourni des données en haute définition. De plus, une photogrammétrie en 3D de la plupart des monuments debout a été entreprise. Pour la majeure partie du reste des trois sites, la documentation est très insuffisante.

À l'heure actuelle, il n'existe pas de documentation globale archivée sur des rapports ou plans de fouilles, ni de plan renseignant sur le type de documentation nécessaire et sur la manière de la constituer. Pour Ur, un projet de numérisation, mené en partenariat avec le British Museum et le Penn Museum, a été lancé en 2013 pour rassembler et numériser certaines des découvertes liées aux campagnes Woolley dans les années 1920 et 1930, mais la collaboration n'a pas encore commencé avec le musée d'Irak. S'agissant d'Uruk, l'Institut allemand commence à compiler des informations sur les anciens travaux de fouilles.

Ur

La mission irakienne à Ur a restauré la ziggurat au cours des années 1960 et 1980 en utilisant des briques cuites jointes avec du ciment. D'importants travaux de fouilles et de consolidation furent également entrepris, y compris sur les trois escaliers et les parties inférieures de l'extrémité occidentale de la façade sud.

De nos jours, la ziggurat présente des fissures et des traces d'érosion, tant dans les parties modernes restaurées que dans la partie centrale d'origine. Pour cette dernière, une solution doit être trouvée d'urgence pour stopper l'infiltration d'eau et permettre à l'eau de trouver son chemin jusqu'au cœur pour la drainer.

Le temple d'E-dub-lal-mah est situé dans l'angle sud-est de l'enceinte sacrée de la ziggurat, fut fouillé par Leonard Woolley dans les années 1920, et restauré en utilisant du béton, y compris une toiture en béton ajoutée. Quelques travaux de conservation furent entrepris dans les années 1960, qui impliquèrent d'exposer les murs du temple et son sol pavé en pierre calcaire, et de reconstruire les escaliers conduisant au « saint des saints ». Les murs intérieurs et extérieurs de la cellule furent également restaurés.

Aujourd'hui, l'édifice d'E-dub-lal-mah est dans un état de conservation déplorable, avec de profondes fissures en grande partie dues à la lourdeur de la toiture en béton et à cause de longues périodes de négligence et d'exposition aux éléments, sans travaux d'entretien. Le bâtiment a été récemment documenté par une mission irako-italienne et une proposition de conservation avec des spécifications et devis quantitatifs associés a été préparée en 2014.

Le temple de Nin-mah est situé à l'intérieur du *temenos* sacré à l'est du temple d'E-dub-lal-mah. Le bâtiment a été nettoyé par la mission irakienne dans les années 1960, lorsque ses éléments architecturaux étaient exposés, mais il n'a été ni restauré ni consolidé. On le laissa par la suite se désintégrer totalement, sous l'effet de l'exposition aux éléments, de la négligence et d'un accès incontrôlé.

Le temple inférieur de Nannar est situé exactement en face de la ziggurat. La mission irakienne s'est chargée du nettoyage du site du temple en enlevant les gravats et en exposant la structure de l'édifice. Comme les autres monuments, on le laissa ensuite se désintégrer en raison de l'absence de programme de conservation et d'entretien.

Les mêmes conditions caractérisent le temple de Nin-Kal et celui de Kiki bar-ku, pour lesquels l'exposition aux éléments et l'absence d'entretien et de conservation ont pratiquement totalement effacé les traces de ces anciens bâtiments.

Le temple d'E-nun-mah, situé à l'est d'E-dub-lal-mah, a fait l'objet de quelques travaux de nettoyage et de consolidation pendant la mission des années 1960, mais cela n'a pas stoppé la sévère détérioration de ses vestiges. Aujourd'hui, son plan originel est à peine visible.

Le temple de Nanna, au nord de la ziggurat, a également souffert de la négligence et de l'érosion et l'ICOMOS considère que de nouvelles fouilles et une consolidation appropriées seront nécessaires pour qu'il soit interprété. La même remarque s'applique à la cour de Nanna, à l'est de la ziggurat, au Gig-par-ku d'Amar-Sin, à l'E-hor-sag d'Ur-Nammu et au Shulgi, au sud et au sud-est de la ziggurat, et au mausolée de Shulgi et d'Amar-Sin.

Le cimetière royal de la troisième dynastie consiste en un certain nombre de structures souterraines construites en briques cuites. Pendant la mission des années 1960, les diverses structures furent consolidées et partiellement reconstruites à l'aide de briques cuites jointes avec du ciment. L'absence d'entretien a causé de l'érosion, le déplacement de briques et des fissures sur plusieurs murs et plafonds. Des graffitis modernes (essentiellement à l'encre) sont visibles sur la surface des murs. La mission irako-italienne est en train de documenter ces structures et une proposition de conservation détaillée est en cours d'élaboration.

Il existe plusieurs autres structures à l'extérieur de l'enceinte sacrée, mais elles aussi sont en piètre état de conservation en raison de la négligence, de l'érosion et de la dégradation naturelle. Elles comprennent la maison dite d'Abraham, le temple du port, le quartier de la période de Larsa, et les bâtiments de la période parthe. Alors que la maison d'Abraham fut reconstruite par Woolley, les autres structures ne furent que partiellement fouillées et se sont presque complètement effondrées ou ont été ensevelies. La maison d'Abraham bénéficia d'autres travaux de conservation au début des années 2000, lorsque les murs furent consolidés avec des briques cuites, et couronnés avec des couches de ciment.

Eridu

D'importantes fouilles archéologiques furent menées à Eridu entre 1946 et 1949. Depuis lors, il n'y a pas eu d'autres fouilles, études ni travaux de consolidation et d'entretien sur le site, ce qui conduisit au réenfouissement progressif de toutes les structures fouillées, à l'exception de la ziggurat et d'autres structures proches.

La ziggurat est largement érodée en raison de son exposition aux éléments durant plus de 70 ans, en particulier sur ses côtés nord-ouest et sud-ouest, et l'ICOMOS considère qu'une évaluation précise de son état de conservation et un plan de conservation détaillé seront nécessaires afin de consolider et préserver ses vestiges. D'importants dommages résultant de pluies particulièrement fortes ont provoqué des glissements de terrain et la formation de trous dans le sol.

Toutes les autres structures, comme le temple d'Enki et d'autres temples, les tombeaux de la période d'Obeïd et les édifices de la période d'Uruk, identifiés et publiés après les campagnes de fouilles de 1946-1949, sont maintenant réenfouies sous le sable et on ne connaît pas leur état de conservation.

L'environnement paysager du site est dans un excellent état de préservation.

Uruk

L'équipe allemande travaillant sur le site a remblayé plusieurs anciennes tranchées de fouilles et structures afin de les protéger des rudes conditions climatiques. C'est pour cette raison que la plupart des bâtiments de

la période d'Uruk sont recouverts de terre aujourd'hui. Comme seul un petit nombre de couches de briques crues a subsisté, ces couches se seraient rapidement détériorées en l'absence d'une telle protection.

Toutefois, les remblais sont composés de matériaux plus meubles que les dépôts naturels environnants qui se sont formés en l'absence de drainage des eaux pluviales. Ces deux facteurs (la composition meuble et l'absence de drainage) ont entraîné la détérioration du matériau de remblai, qui fut alors emporté par les fortes pluies, créant de profondes ravines.

Les vestiges du temple de Gareus et les thermes associés sont encore bien préservés. Comme ils ont été construits sans fondations sur une couche de glaise écrasée, il en a résulté un affaissement, des phénomènes d'érosion et une remontée d'humidité, et ils réclament d'urgence des mesures de restauration et de consolidation.

Sur la face intérieure du mur de fortification II, des installations thermales furent bâties à l'époque parthe. Les murs des thermes furent partiellement reconstruits pendant la 28e campagne (1970). Les nouvelles structures reconstruites sont actuellement en mauvais état. Elles nécessitent des mesures de conservation avec l'emploi de matériaux appropriés.

D'une manière générale, le manque d'activités de conservation et d'entretien a conduit à la détérioration progressive et à l'effondrement de nombreux éléments anciens. Parmi les structures les plus menacées, certaines sont celles qui bénéficièrent d'importants travaux de conservation dans le passé, comme le temple blanc d'Uruk, le temple d'E-dub-lal-mah et les tombeaux royaux d'Ur. À Eridu, la plupart des zones fouillées sont à présent réenfouies et il n'est pas possible de se faire une idée de leur état de conservation antérieur avant que de nouvelles fouilles ne les mettent au jour encore une fois.

Ur

Comme mentionné ci-avant, le projet irako-italien actuellement financé par la Coopération italienne se consacre à la documentation et à la préparation de plans de conservation pour les trois structures d'Ur : l'E-dub-lal-mah, le cimetière royal et la ziggurat.

À l'heure actuelle, les plans pour la conservation du temple d'E-dub-lal-mah et du mausolée d'Ur III sont finalisés et peuvent être mis en œuvre soit par l'intermédiaire des ressources du Bureau national des antiquités et du patrimoine (SBAH) ou en collaboration avec des missions intervenant à Ur et d'autres donateurs. Le gouvernement de Dhi Qar a approuvé le budget prévu pour ce projet dans le cadre de son enveloppe budgétaire 2013, mais les fonds n'ont pas été encore engagés, essentiellement en raison de la détérioration de la situation sécuritaire. Ces projets constituent les deux premières phases d'une étude de conservation financée par la Coopération italienne et

conduite sous la direction scientifique de l'université de Rome – La Sapienza, la troisième phase traitant de la conservation et de l'entretien de la ziggurat. Des projets concernant le tombeau royal et la ziggurat sont en préparation, s'ajoutant à une étude sur la conception d'une signalétique et de panneaux d'interprétation à installer sur le site.

De même que les projets de conservation prévus avec la mission italienne, il existe un projet de recherche visant l'étude du cœur de la ziggurat. Dans le cadre de ce projet, un volet formation à l'intention de l'équipe de gestion et d'autres archéologues sera également mis en œuvre. Par ailleurs, l'université de Stony Brook, New York, prévoit une étude et un projet de fouilles dans la partie sud des tombeaux royaux. L'accord-cadre organisant ce travail a été récemment signé avec le SBAH.

Eridu

Début 2014, le SBAH a accordé à la mission italienne la permission de mener des investigations archéologiques sur le site. Jusqu'à présent, les travaux ont consisté à entreprendre des études de surface préliminaires et à recartographier le site.

Après les fouilles et la remise au jour de certaines structures, un plan de conservation sera élaboré.

Uruk

L'Institut archéologique allemand prévoit un retour sur le site une fois que la situation sécuritaire se sera améliorée dans le pays. L'équipe allemande propose de réaliser des fouilles sur le rempart encore préservé, de chaque côté de la route conduisant dans le site, afin de présenter cet élément important de la ville au public. Les activités menées dans l'intervalle se sont concentrées sur la publication de fouilles plus anciennes, des expositions et des reconstructions numérisées en 3D de structures fouillées. Les futures recherches commenceront par une étude des faubourgs d'Uruk (3 km de rayon), qui viendront s'ajouter à une étude plus ancienne sur la campagne environnante d'Uruk.

L'ICOMOS considère qu'il est important que ces diverses propositions soient détaillées et soumises pour examen en attendant qu'un plan de conservation général, établissant des paramètres pour les interventions, puisse être préparé pour les sites. Il faudra également que ce plan examine les moyens de consolider les vestiges fragiles, et la manière dont ils pourraient être interprétés.

L'ICOMOS considère que le manque d'entretien et de conservation active implique que l'état de conservation de certaines zones individuelles fouillées s'est à ce point détérioré que des témoignages essentiels ont été ou seront bientôt érodés, et que les trois sites risquent maintenant de perdre leur authenticité et leur intégrité. Bien que l'ICOMOS reconnaisse qu'un certain nombre d'études et de travaux de conservation sont actuellement prévus, il considère qu'il est urgent d'établir

une approche générale pour les études, la documentation et la consolidation, avant que les travaux de conservation ne commencent.

L'ICOMOS recommande qu'un plan de conservation général soit préparé pour les trois sites proposés pour inscription, établissant des paramètres pour les interventions et envisageant des moyens de consolider les vestiges fragiles, ainsi que la manière dont ils pourraient être interprétés.

Gestion

Structures et processus de gestion, y compris les processus de gestion traditionnels

En 2013, un comité national interministériel du patrimoine mondial a été créé. Celui-ci, une fois activé, jouera un rôle dans la gestion directe et la protection des biens.

Il n'existe pas de gestion globale spécifique pour cette série ni de structures de gestion locales sur chaque site.

Au niveau de l'État, le Bureau national des antiquités et du patrimoine (SBAH) est la principale autorité responsable de la conservation des trois sites.

Une section du site du patrimoine mondial existe au sein du SBAH de Bagdad, laquelle a été impliquée dans la préparation des nouveaux plans de gestion de ces sites.

Au niveau des gouvernorats, les directions des antiquités et du patrimoine sont directement responsables de la conservation, de la gestion et du suivi des sites archéologiques au sein de leur juridiction respective. La direction des antiquités et du patrimoine de Dhi Qar est compétente pour Ur et Eridu, tandis que la direction des antiquités et du patrimoine de Muthanna l'est pour Uruk.

Les directions des antiquités et du patrimoine sont aidées par la police des antiquités et du patrimoine, créée en 2007 pour le suivi des sites archéologiques. Cette police maintient une présence permanente à Uruk et Ur et patrouille régulièrement le site d'Eridu.

Il y a trois gardiens de sites à Ur (vivant sur place avec leurs familles), un à Uruk (également sur place avec sa famille) et un à Eridu (effectuant des inspections quotidiennes depuis Nasiriyah).

Cadre de référence : plans et mesures de gestion, y compris la gestion des visiteurs et la présentation

Le dossier de proposition d'inscription indique qu'un plan d'action stratégique est en cours d'élaboration et une copie a été fournie à la mission d'évaluation. Le plan expose une stratégie pour le bien, basée sur une vision générale de la gestion de ce bien. La stratégie traitera de l'efficacité de la coordination et de la coopération entre toutes les parties impliquées dans la gestion ; de

l'implication de toutes les principales parties prenantes ; de la coordination avec la communauté internationale ; de l'adéquation des effectifs et des ressources financières ; des réponses nationales aux menaces pesant sur le bien ; et de la coordination générale des ressources humaines.

La stratégie couvrira à la fois les éléments naturels et culturels. Un plan d'action est en cours d'élaboration et il a été indiqué à la mission d'évaluation technique de l'ICOMOS que deux de ses actions ont été mises en œuvre : l'établissement et l'activation du comité national pour le patrimoine mondial et la mise en place d'unités de gestion pour les sites d'Ur, d'Eridu et d'Uruk.

Des plans individuels ont été préparés pour chaque site du bien ; seuls ceux concernant les sites naturels ont été joints au dossier. Un plan pour les trois sites archéologiques a été soumis par l'État partie en novembre 2015. Ce plan reconnaît qu'« *aucun suivi régulier n'est actuellement effectué* », que l'« *absence d'activités de conservation et d'entretien sur les sites a conduit à la détérioration progressive et à l'effondrement de nombreux éléments anciens* » et l'« *absence de structures de gestion locales sur le site* ».

Il souligne qu'il est essentiel que le comité national pour le patrimoine mondial soit activé, afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre du plan de gestion proposé pour le bien proposé pour inscription.

Le plan définit une structure pour la gestion et énumère les approches en matière de documentation de la conservation, d'interprétation et de tourisme, qui doivent toutes être élaborées de toute urgence, de même qu'un calendrier préliminaire. Cela représente une entreprise ambitieuse, qui exigera des ressources et une coordination importantes, ainsi qu'un accord détaillé sur la manière d'aborder les conditions de conservation extrêmement difficiles de nombreuses parties des trois sites.

Implication des communautés locales

En Irak, le système de chefferies et de clans est une caractéristique essentielle de la vie quotidienne de la population. La plupart des incidents civils sont résolus au niveau du clan et ne remontent pas jusqu'aux tribunaux. Ce système est géré par les anciens des clans.

Les anciens des clans de la région des trois sites archéologiques sont très préoccupés par les sites et leur état de conservation, en particulier en ce qui concerne les fouilles illégales et le pillage. Ils considèrent que les sites sont l'héritage de leurs clans et, en conséquence, il est de leur devoir de les préserver pour les futures générations.

En conclusion, l'ICOMOS considère que, bien que le système de gestion ait été mis en place, il n'a pas eu pu devenir pleinement opérationnel et il reste à voir

comment il pourra traiter les problèmes d'envergure et fondamentaux auxquels les sites sont confrontés, en jouant sur les objectifs du plan de gestion et en les amplifiant.

6 Suivi

Des indicateurs de suivi ont été définis, mais ils ne sont pas actuellement associés à un pourcentage de bâtiments nécessitant des réparations, à des taux d'empiètements, à la stabilité des édifices et à l'humidité relative. Ils sont un bon début, mais limité. Compte tenu du très mauvais état de conservation des trois sites urbains, la première nécessité est celle d'un système de suivi avec un niveau de référence établi, pouvant fournir un enregistrement précis des modifications opérées sur l'ensemble du tissu au fil du temps.

L'ICOMOS considère qu'il est urgent d'établir un tel niveau de référence et un système de suivi agréé utilisant le meilleur équipement disponible, y compris la télédétection.

L'ICOMOS considère que le système de suivi actuel ne traite pas de manière appropriée les défis qui se posent pour les sites et qu'il est urgent de mettre en place un système de suivi détaillé, s'appuyant sur un niveau de référence établi, et concernant tous les attributs essentiels des sites.

7 Conclusions

D'un point de vue procédural, la série de sept éléments proposée pour inscription soulève des difficultés conceptuelles par rapport aux exigences énoncées dans les *Orientations* pour les biens en série. La série de sept sites constitutifs ne répond pas aux exigences du paragraphe 137b), selon lequel tous les éléments composant une série doivent contribuer à la valeur universelle exceptionnelle générale et, donc, chaque élément doit contribuer à chaque critère. Actuellement, les trois sites archéologiques de la série, Ur, Uruk et Tell Eridu, ne contribuent pas à la justification proposée pour les critères naturels, tandis que les quatre zones de marais des terres humides ne contribuent pas à la justification proposée pour les critères culturels. La série ne répond pas non plus aux exigences du paragraphe 137a), selon lequel des parties constitutives devraient refléter des liens culturels, sociaux et fonctionnels au fil du temps. Les liens symboliques proposés entre les cités anciennes et les marais des terres humides sont des liens qui sont perçus aujourd'hui.

Bien que l'ICOMOS soutienne fortement l'idée que les villes sumériennes qui s'élevèrent le long de l'Euphrate ont entretenu une relation symbiotique hautement productive avec leurs marais environnants, qui leur fournirent de l'eau pour l'irrigation et le transport, des

roseaux pour le fourrage, du combustible et des matériaux de construction, et également des associations sacrées, les anciens marais qui étaient l'élément vital de ces villes ne sont pas ceux qui sont proposés pour inscription.

Les quatre marais des terres humides qui font partie de la série proposée pour inscription sont à une distance comprise entre 60 et 150 kilomètres des villes avec lesquelles seuls des liens symboliques modernes ont pu être démontrés jusqu'à présent. Bien que certains sites archéologiques aient été identifiés dans les marais des terres humides, il n'a pas été montré que ces sites étaient liés historiquement à la croissance et au développement de ces trois villes ou possédaient des attributs se rapportant aux critères culturels potentiels.

Pour les raisons exposées ci-après, l'ICOMOS considère que d'autres discussions détaillées sont nécessaires avec l'État partie et avec l'UICN pour examiner comment les sept sites pourraient se conformer aux exigences de la Convention du patrimoine mondial, soit sous la forme d'un bien mixte, soit sous celle de deux biens, l'un culturel et l'autre mixte, ou au travers de toute autre variante, et qu'il est nécessaire de consacrer un certain temps à ces discussions.

Les trois sites urbains sumériens ont un grand potentiel pour contribuer à la Liste du patrimoine mondial, mais des informations beaucoup plus détaillées doivent être fournies sur la sélection des sites, ce qu'ils contiennent, leur relation avec leurs marais désormais reliques et leurs états de conservation. Une logique plus claire doit également être apportée pour la sélection des sites afin de montrer quels rapports ces villes entretiennent avec d'autres villes sumériennes de Mésopotamie méridionale, et comment elles pourraient être considérées comme reflétant le réseau de ces villes dans son ensemble.

En outre, de plus amples détails doivent être fournis pour permettre une pleine compréhension de la manière dont ces sites urbains reflètent la complexité, la puissance et la base économique de ces États-cités au travers des fouilles déjà effectuées et de celles qui restent à faire. Actuellement, en termes de documentation, l'attention est plutôt portée sur les ziggurats que sur les formes urbaines générales et les infrastructures qui les soutiennent. La proposition d'inscription ne donne pas suffisamment d'informations pour expliquer ce qui a subsisté de ces grandes villes et ce qui doit être géré pour s'assurer qu'elles pourront continuer à illustrer pleinement leurs histoires intriquées et complexes.

L'état de conservation des trois sites urbains est très préoccupant, résultant du manque d'entretien et de conservation jusqu'à un passé très récent. La nature fortement érodée des sites a une incidence négative sur l'authenticité et l'intégrité, rendant difficile la compréhension des couches étendues de témoignages qui furent mises au jour par les fouilles. Les études qui

ont été lancées pour établir un niveau de référence de l'état actuel des vestiges doivent être élargies à l'ensemble des trois sites, pour qu'il soit possible d'élaborer des plans de conservation, exposant clairement les diverses options d'intervention et justifiant pleinement l'approche qui doit être suivie pour mettre au point les mesures de conservation qui s'imposent d'urgence.

Les anciens paysages de terres marécageuses désertifiées au-delà des limites des villes commencent maintenant à révéler des réseaux de canaux et de champs et des établissements satellites à partir d'études non invasives. De l'avis de l'ICOMOS, certaines de ces zones doivent être incluses dans les délimitations proposées pour inscription, afin d'illustrer la manière dont l'utilisation des marais a sous-tendu la prospérité des villes. Le tracé précis de ces zones étendues devrait être examiné en relation avec les résultats détaillés des diverses études – qui, jusqu'à présent, n'ont pas été communiqués.

Les quatre zones de marais des terres humides sont essentiellement présentées pour leurs valeurs naturelles, plutôt que pour la manière dont elles reflètent des ressources culturelles associées aux villes sumériennes. Il a été signalé que quarante-cinq tels de petite taille avaient fait l'objet de recherches lors du drainage des marais – certains étant à l'intérieur et d'autres à l'extérieur des délimitations –, mais aucune précision n'a été apportée sur leur emplacement exact, les données révélées par les recherches ou un quelconque lien avec les villes sumériennes. Aucune information n'a non plus été fournie sur l'association entre les marais et les Arabes des marais, qui vécurent dans ces zones à partir du IX^e siècle apr. J.-C. Les seuls liens présentés entre les marais des terres humides et les anciennes cités sont plutôt symboliques qu'historiques.

Fin février 2016, l'État partie a soumis des informations complémentaires en réponse au rapport intermédiaire de l'ICOMOS. Ce rapport soulignait que l'inclusion des marais des terres humides avec les trois villes pourrait mettre en valeur le lien entre, d'une part, le déclin des villes et le changement climatique associé à l'instabilité du delta et, d'autre part, entre les marais des terres humides et les villes et les graves menaces environnementales et culturelles auxquelles ils sont respectivement confrontés. Comme cette approche n'a pas été spécifiquement mentionnée dans le dossier d'inscription d'origine, elle n'a pas été examinée par la Commission du patrimoine mondial de l'ICOMOS. Néanmoins, l'ICOMOS souhaiterait observer qu'une telle approche nécessiterait d'exposer clairement les attributs culturels et naturels qui seraient gérés (et si ceux-ci se rapportent à une dégradation ou à un changement irréversible) et d'être justifiée par une analyse comparative élargie.

L'ICOMOS considère qu'il faut plus de temps pour élaborer cette proposition d'inscription afin de permettre

aux villes de refléter leurs relations symbiotiques avec leurs marais environnants et de mettre en place une approche structurée pour la conservation archéologique afin de commencer à permettre une pleine compréhension des vestiges à multiples couches.

L'ICOMOS suggère que si les villes étaient inscrites sur la base du dossier actuel, et dans leur état de conservation très instable et potentiellement dangereux, cela ne constituerait pas une base pour une marche à suivre durable.

L'ICOMOS se félicite du dialogue qui a déjà été entamé avec l'État partie pendant le processus d'évaluation et approuverait la poursuite de ce dialogue afin de traiter plus en détail la structure de cette proposition d'inscription et les défis fondamentaux en matière de conservation auxquels les trois sites archéologiques font face.

8 Recommandations

L'ICOMOS recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant, sachant qu'il sera harmonisé de façon appropriée avec les recommandations de l'UICN relatives à l'évaluation de ce site mixte sur la base des critères naturels et figurera dans le document de travail WHC/16/40.COM/8B.

Recommandations concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que l'examen de la proposition d'inscription des Ahwar de l'Irak méridional : refuge de biodiversité et paysage relique des cités mésopotamiennes, République d'Irak, sur la Liste du patrimoine mondial soit **différé** afin de permettre à l'État partie, avec l'aide de l'ICOMOS et du Centre du patrimoine mondial, si nécessaire, de :

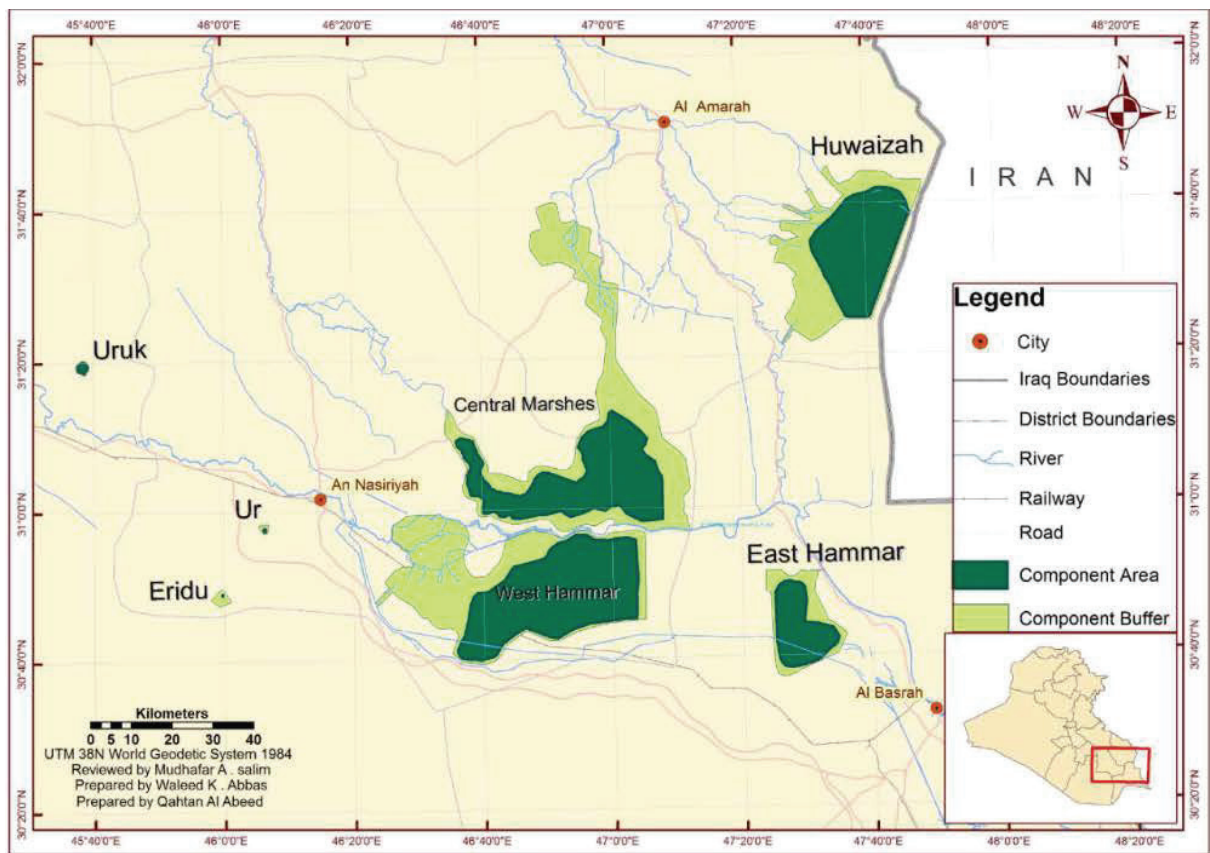
- entreprendre des discussions avec les deux organisations consultatives pour examiner comment les sept sites pourraient se conformer aux exigences de la Convention du patrimoine mondial, soit sous la forme d'un bien mixte, soit sous celle de deux biens, l'un culturel et l'autre mixte, ou au travers de toute autre variante, afin de restructurer la proposition d'inscription ;
- fournir, dans le contexte d'une proposition d'inscription révisée ou de plusieurs propositions d'inscription :
 - une logique claire pour la sélection des sites urbains afin de montrer comment les villes pourraient être considérées comme reflétant l'ensemble du réseau de villes de la Mésopotamie méridionale, et donner des détails sur la forme finale de la série ;
 - de plus amples détails sur les trois villes pour permettre une pleine compréhension des vestiges qui reflètent leur complexité, leur

puissance et leur base économique, et pour permettre qu'une base claire pour la conservation garantisse le maintien des vestiges qu'elles contiennent ;

- des délimitations élargies autour des trois villes afin qu'elles englobent des aspects archéologiques des paysages de marais reliques les entourant ;
 - afin de commencer à traiter les conditions de conservation très instables des sites archéologiques, un programme d'études pour établir un niveau de référence de l'actuel état de conservation des sites ;
 - un programme de plans de conservation pour les trois villes sur la base des études qui exposent clairement les différentes options et justifient l'approche qui doit être suivie pour mettre au point des mesures de conservation ;
 - un plan directeur/feuille de route détaillé qui expose comment et quand la conservation des sites sera fondée sur une base durable.
- produire un plan de gestion détaillé pour le bien dans son ensemble, qui présente les systèmes de gouvernance et la manière dont il se rapporte aux plans de gestion des sites individuels constitutifs.

L'ICOMOS considère que toute proposition d'inscription révisée devra être étudiée par une mission d'expertise qui se rendra sur le bien.

L'ICOMOS se félicite du dialogue qui a déjà été entrepris avec l'État partie pendant le processus d'évaluation, et serait tout disposé à poursuivre ce dialogue, dans l'esprit des processus en amont, afin d'aborder plus en détail la structure de cette proposition d'inscription en série et les défis de conservation fondamentaux auxquels les trois sites archéologiques sont confrontés.



Carte indiquant les délimitations des biens proposés pour inscription



Le quartier Eanna et la ziggurat Inanna, Uruk



Entrée principale de E-dub-lal-mah à Ur



La ziggurat d'Ur



La ziggurat d'Eridu